

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Avril.

## BULLETIN

### Le port de Sfax. — En Italie

MM. Darlan, ministre de la justice ; Boucher, ministre du commerce, et Cochery, ministre des finances, viennent d'inaugurer le port de Sfax, dont les travaux sont achevés depuis le commencement de l'année. Le protectorat s'est préoccupé, en effet, de l'aménagement des ports de la Régence laissés dans un abandon complet par l'administration beylicale. Quelques quais sans profondeur avaient été établis à Bizerte, à Porto-Farina, à la Goulette, à Sfax ; mais ils étaient à peu près inutilisables. Aucun ouvrage ne rappelait, même de loin, les ports de l'époque romaine dont on retrouve encore les vestiges à Carthage, à Sousse et à Mahedia.

Les ports tunisiens n'étaient que des rades plus ou moins ouvertes, selon la disposition naturelle des lieux. Nous avons pu nous en convaincre, il y a seize ans, au moment de l'expédition de Tunisie.

Le port de Sfax et le pays qui l'entoure, toute cette région qui environne le golfe de Gabès, à plus de 200 kilomètres de Tunis, n'ont pas à regretter aujourd'hui la prise de possession de leur ville par l'escadron français, il y a seize ans.

Seize ports seront assurés au commerce dans la Régence. Mais l'effort principal du protectorat devait, manifestement, se porter sur les quatre grands ports appelés à un rapide développement : Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax. Les travaux sont achevés à Sfax depuis le 1<sup>er</sup> janvier ; ils doivent être terminés à Tunis le 4 juin ; ils le seront, à Sousse, le 22 novembre de l'année prochaine.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 21

## DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

### FLEUR-D'AVRIL DÉLIVRÉE

Lorsque Jean gravit pour la seconde fois le seuil du monument sinistre, il quitta son lieu d'observation et suivit les pas du baron déjà disparu dans le dédale des corridors noirs.

Quelques minutes s'écoulèrent pendant l'accomplissement des formalités d'usages. Tout à coup Marguerite survint ayant à ses côtés une femme de chambre qui portait sur les bras l'enfant de Fleur-d'Avril.

— Mes félicitations, mademoiselle ! dit le comte, aussi surpris que sa fiancée. Votre démarche me prouve combien est vrai ce que chacun proclame.

— Qu'entendez-vous exprimer en me parlant ainsi ? répondit Marguerite toute entière à sa joie.

— Que vous ailliez à la noblesse d'origine la noblesse des sentiments, reprit de la façon la plus galante possible Carolus de Castellon. Mais bientôt un bruit de pas émut le silence

Pour les autres ports, le gouvernement du protectorat n'a pu réaliser encore que des améliorations rudimentaires et indispensables, à l'effet de constituer des mouillages et des abris suffisants aux navires d'un faible tirant d'eau.

Le roi Humbert a failli être assassiné. Il est certain que suivant la version officielle, l'auteur de l'attentat sera représenté comme un déséquilibré ou un fou.

D'ailleurs, il importe assez peu, que l'assassin soit un agent d'exécution désigné par une société secrète ou un exalté qui n'a obéi qu'à ses propres inspirations. Au fond, l'attentat dont le roi d'Italie a failli être victime n'en est pas moins inquiétant. La reine Marguerite disait, avec une tristesse profonde, après la criminelle tentative de Passanato : « Maintenant, c'en est fait du prestige de la maison de Savoie ». La cousine et l'épouse du roi Humbert se flattait que la dynastie à laquelle elle appartenait à un double titre serait seule en Europe assez populaire pour échapper au poignard des assassins.

Cette illusion vient de recevoir un démenti. Sans doute, l'indignation causée par ce crime ne manquera pas de provoquer des manifestations de sympathie en faveur d'un souverain qui n'a cessé de jouir de l'estime de ses sujets, même quand ils n'approuvaient pas sa politique. Mais avant l'attentat d'Acciarito, il était depuis longtemps facile de reconnaître, à plus d'un signe, que les fautes de M. Crispi avaient eu de fâcheuses conséquences pour la popularité des descendants de Victor-Emmanuel.

### VOYAGE PRÉSIDENTIEL

5<sup>e</sup> journée

C'est à Rochefort que s'écoule la 5<sup>e</sup> jour-

des couloirs profonds et baignés de pénombre. Marguerite et Carolus s'avancèrent dans cette direction.

Dans la demi obscurité deux formes humaines s'approchaient lentement.

C'était Jean conduisant à son bras Fleur-d'Avril.

Marguerite se précipita au cou de la baronne et lui présenta son enfant à embrasser.

Ce fut une scène déchirante, mais de courte durée, tant les uns et les autres avaient déjà traversé d'émotions.

On arriva dans la rue.

Quelle ne fut pas la surprise de Fleur-d'Avril, du baron et de Marguerite ! Le pavé était couvert de roses effeuillées auxquelles se mêlaient des violettes, des lis, des pâquerettes, en un mot toute la flore locale.

Quelques instants auparavant, une véritable équipe de jeunes gens envoyés on ne savait par qui avaient semé le contenu d'immenses corbeilles remplies du ravage de plus de cent parterres, en sorte que le retour de la baronne à l'hôtel s'annonçait comme devant être une marche triomphale.

Jean hésita d'abord à suivre l'itinéraire que lui traçait la jonchée, mais le public, intrigué, s'était rangé de chaque côté de la voie en prenant à la sortie de la prison. Il ne songea pas à essayer de se frayer un passage à travers cette double muraille humaine.

Il y avait comme partout, parmi les curieux, des personnes appartenant aux diverses classes de la société toulousaine, des gentilshommes, des gens du peuple, des étudiants, beau-

née du voyage de M. Félix Faure. Le Président a visité l' Arsenal où il a pénétré dans les ateliers, l'hôpital civil, l'hôpital militaire et l'Ecole de dressage.

Dans la soirée, a eu lieu un grand banquet organisé par la municipalité.

6<sup>e</sup> journée

Parti à huit heures, dimanche, de Rochefort, le train présidentiel pénétra une heure après en gare de Saintes.

Ici, comme partout, la réception est enthousiaste.

Après les réceptions obligatoires et une visite au Congrès mutualiste, le Président a inauguré le nouvel hôtel de la Caisse d'Épargne.

A 1 heure a eu lieu un grand banquet.

Le discours prononcé par le Président a été accueilli par des applaudissements frénétiques.

A 3 heures, M. Félix Faure est parti pour La Rochelle où il est arrivé à 5 heures. Les réceptions officielles ont eu lieu aussitôt.

7<sup>e</sup> journée

Le Président a visité aujourd'hui les hôpitaux de la Rochelle. Il a remis les palmes académiques à l'abbé Blanchard, aumônier de l'hôpital civil. A onze heures, a eu lieu le banquet offert par la ville et à midi 1/2 M. Félix Faure part pour l'île de Ré. Il a traversé l'île en voiture et est entré dans la soirée à La Rochelle.

Au cours des réceptions de la journée, le Président a eu un mot aimable pour tous.

La soirée s'est terminée par le banquet du conseil général, à l'Oratoire.

## INFORMATIONS

### Election législative du 25 avril

FINISTÈRE. — 1<sup>re</sup> circonscription de Brest  
MM. Isnard, rad. .... 2,850 voix  
Pichon, rép. .... 2,806 —  
Pécot, rép. rad. .... 2,754 —  
Le cont. amiral Galache 1,949 —  
Ballottage.

coup d'étudiants.

Grâce à la haute situation que la famille des Guirandol occupait dans la ville, d'une extrémité à l'autre de l'échelle sociale le procès criminel intenté à Fleur-d'Avril était universellement connu jusque dans ses menus détails. Il avait même passionné la population, qui se rangeait, pour ainsi dire, en deux camps, l'un favorable à l'infortunée baronne, l'autre convaincue de sa culpabilité, lui jetant la pierre, la chargeant de malédictions. Mais la preuve de son innocence étant maintenant établie, preuve que sa mise en liberté achevait de corroborer, un frisson étrange parcourut la foule lorsqu'elle aperçut Fleur-d'Avril, vêtue de noir, pâle mais belle comme un marbre antique, s'avancer lentement soutenue par le baron et s'efforçant de sourire à son enfant qu'elle voulait porter dans ses bras affaiblis. Son surnom était depuis quelque temps populaire. « Fleur-d'Avril ! murmurait-on, c'est Fleur d'Avril ! » Et les jeunes gens la dévoraient du regard, et les femmes étaient attendries du spectacle de ses carresses de mère. Les têtes se découvraient à son passage.

Il y avait sur la place du Capitole des marchandes de fleurs. En un clin d'œil elles avaient été dévalisées, et leurs frères merveilleux étaient répandus sous les pas de la jeune épouse ou jetées devant elle en pluie de pétales.

Les premiers jours d'une aurore nouvelle ayant lui sur la France, un souffle d'enthousiasme avait rendu les âmes et les cerveaux plus impressionnables, et quand une occasion se

Cette élection avait lieu en remplacement de M. l'amiral Vallon, rép., décédé qui, en 1893 avait été élu au scrutin de ballottage par 5 807 voix contre 5,273 obtenues par M. de Coatpont, conservateur.

### M. André Lebon

M. André Lebon, ministre des colonies, qui vient d'être si cruellement éprouvé par la mort de son fils aîné, prend un congé d'une dizaine de jours.

Le Journal Officiel a publié un décret confiant à M. Hanotaux l'intérim du ministère des colonies à la place de M. André Lebon.

### Les mineurs du Gard

MM. Basly et Lamendin, députés, ont donné une conférence à la Grand'Combe.

M. Lamendin a rappelé qu'ayant été mineur pendant vingt-deux ans, il avait, lui aussi peiné dans la mine : « Les renvois de la Compagnie sont, a-t-il soutenu, une atteinte directe à la loi sur les Syndicats. On veut donner à la grève une base économique : la vérité est qu'elle est purement politique. »

M. Lamendin a énuméré les avantages de la loi sur les délégués mineurs. Il a ajouté que le nombre des accidents a beaucoup diminué. Il termine en félicitant les ouvriers de leur acte de solidarité.

M. Basly a parlé de la concurrence des charbons anglais, ajoutant que c'est au gouvernement et non aux mineurs que la responsabilité en incombe. Il s'est plaint de la prétendue guerre faite à toutes les organisations ouvrières et aux Syndicats et a reproché à la Compagnie de n'avoir pas perfectionné son outillage.

Le plus grand calme a été recommandé par les deux députés, qui ont donné, hier, une nouvelle réunion dans laquelle ils ont traité les questions de la caisse des retraites et de l'organisation syndicale.

### La guerre turco-grecque

Une dépêche officielle de l'état-major hel-

présentait de lui donner libre cours, la foule, ce grand anonyme, la saisissait avec joie.

Or, en ce moment, à la veille de l'abolition des privilèges, — que voyait-elle ? un gentilhomme de race, d'une distinction rare, silencieux, ému, les paupières humides de larmes, simplement et sans morgue tandis que se reposaient ses riches carrosses, marcher à pieds dans la rue, ne semblait préoccupé que de son épouse, une fille du peuple, « Fleur-d'Avril » au nom printanier, et de son enfant, ce trait d'union entre l'un et l'autre ce fruit d'un amour qui avait été la fusion de la phèbe et de l'aristocratie. Le peuple était flatté qu'un descendant des croisés n'eût pas dédaigné de se baisser jusqu'à lui et la noblesse se demandait émerveillée où Jean de Guirandol avait pu trouver une créature d'une beauté à ce point idéale.

Et tandis qu'un roturier acclamait le baron, un gentilhomme cria vive Fleur-d'Avril !

Ce fut comme le signal d'une manifestation imprévue, spontanée et singulière.

Une sorte de délire s'empara de ces milliers de spectateurs.

Les croisées s'ouvrirent et montrèrent partout des gens battant des mains, poussant des vivats frénétiques, tandis que de la multitude s'échappaient de formidables, acclamations.

C'est ainsi que Fleur-d'Avril et Jean rentrèrent à l'ancien hôtel des Guirandol.

### LE COMMANDEUR

Le lendemain du jour où l'événement que nous venons de conter s'était passé à Toulouse,



lénique annonce qu'après le combat de Mati les troupes grecques, écrasées sous des forces supérieures, furent forcées de battre en retraite.

A la suite de ce mouvement, l'armée du roi Georges a dû se résigner à abandonner Tournavos et Larissa pour se replier sur Pharsale et occuper cette seconde ligne de défense.

Larissa est tombé aux mains des Turcs, qui ont ainsi atteint l'objectif qu'ils se proposaient.

Il dépend maintenant absolument de l'Europe que l'armée ottomane s'arrête ou continue sa marche en avant.

Jusqu'ici, rien n'a été fait par la diplomatie pour mettre fin aux hostilités. L'occasion est belle; la Turquie a déclaré dès le début de la guerre ne pas vouloir la pousser à fond; elle doit donc être satisfaite d'avoir affirmé sa supériorité militaire. La Grèce, de son côté, a montré à l'Europe que l'héroïsme des temps antiques fleurissait toujours dans le cœur de ses enfants. L'honneur est sauf, et l'on peut dire que dans cette lutte, il n'y a eu jusqu'ici ni vainqueurs ni vaincus.

Le devoir des témoins est d'arrêter sans plus tarder l'effusion de sang.

L'opinion du monde civilisé réclame à tout prix la cessation de cette guerre; on ne comprendrait pas que de vaines subtilités diplomatiques viennent retarder la fin d'une lutte qui n'a que trop duré!

**Le Panama**

Le cas de M. Planteau étant actuellement à peu près élucidé, M. Le Poittevin a signé la mise en liberté provisoire de l'ancien député de la Haute-Vienne.

Semblable mesure a été prise en faveur de M. Saint-Martin, auquel le juge a fait subir un dernier interrogatoire.

Néanmoins MM. Planteau et Saint-Martin devront se tenir à la disposition du juge, qui pourra, ultérieurement, avoir à appeler leurs déclarations sur certains points de détail.

**La franchise postale**

Le *Journal Officiel* publie le décret suivant :

Article premier. — Les lettres simples, c'est-à-dire ne pesant pas plus de 15 grammes, provenant ou à l'adresse des militaires ou marins détachés en Crète, sont admises à circuler en franchise par la poste;

Art. 2. — Les mandats de poste dont le montant ne dépasse pas 50 francs, adressés aux militaires ou marins désignés en l'article précédent ou expédiés par ces derniers, sont exempts du droit postal de 1 p. 0/0.

**L'ex-reine Ranavalao**

On écrit de la Réunion que l'ex-reine Ranavalao est tout à fait résignée à son sort. Elle est installée dans une maison très confortable, en compagnie de sa tante Ramasindrazana, qui est venue la rejoindre de l'île Sainte-Marie, où elle était internée depuis quelques mois, et de sa sœur Rasendronoro.

le grand prieur de l'ordre de Malte établi dans cette ville envoyait deux chevaliers, procéder suivant un usage constant, à la visite d'un certain nombre de commanderies au nombre desquelles était celle de la Tronquière.

Quelques semaines s'écoulèrent avant que les envoyés du grand prieur se fussent rendus dans ce dernier bénéfice, où ils n'étaient pas attendus.

Ils n'en furent pas moins les bienvenus de M. de Cartelanin, qui était tout heureux d'apprendre de leur part des nouvelles de sa famille et des amis qu'il n'avait pas vus depuis plus d'une année.

L'un d'eux, le chevalier de Montal, était chargé d'un pli personnel pour le Commandeur. Celui-ci l'ouvrit aussitôt, le parcourut avec des marques non évidentes de surprise, mais n'en fit point connaître le contenu.

A partir de ce moment les envoyés du grand prieur observèrent un certain trouble dans ses pensées et une tendance à la rêverie.

Le soir, après dîner, lorsqu'ils eurent rédigé le procès-verbal prescrit par leurs règlements et où ils avaient consigné l'état des améliorations à apporter à la Commanderie ainsi que le chiffre des redevances, M. de Cartelanin se mit à les questionner sur une série de faits récents qui avaient en Toulouse pour théâtre; il leur demanda ensuite de quels faits nouveaux ils pouvaient lui faire part.

La mise en liberté de Fleur-d'Avril et le mariage de Marguerite vinrent, naturellement, à leur souvenir. Ils en rappelèrent ce que la rumeur publique leur avait apporté.

La mort de Razafinandriamanitra, sa nièce, décédée huit jours après ses couches, lui a été sensible. Elle n'a montré quelque énergie que pour refuser d'admettre auprès d'elle les personnages hovas, exilés précédemment, auxquels elle attribue tous ses malheurs. Le gouverneur a pris toutes les mesures nécessaires pour que la présence de l'ex-reine ne puisse pas donner lieu à des agissements suspects.

**La fortune de la France**

Un travail intéressant vient d'être fait, c'est l'évaluation de la fortune totale de la France. On a pu faire cette évaluation d'une manière fort approximative, à l'aide des procédés de toute nature dont dispose le fisc. Voici les chiffres auxquels on est arrivé :

La fortune totale de la France s'élève à deux cent vingt milliards, dont 141 milliards pour la fortune immobilière et 179 milliards pour la fortune mobilière.

**Duel de Chimay-Clémenceau**

Un duel sensationnel a eu lieu, hier, entre le prince de Caraman-Chimay et M. Clémenceau, rédacteur en chef de la *Justice*.

Cette rencontre a été motivée par un article très violent paru dans l'*Echo de Paris* du 21 avril, dans lequel M. Clémenceau prenait vivement à partie le prince de Chimay, à l'occasion d'incidents d'ordre privé dont il a été beaucoup question ces derniers temps.

L'arme choisie était l'épée de combat. Les deux adversaires ont été blessés simultanément; mais les blessures sont sans gravité.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**CORRESPONDANTS & DEPOSITAIRES**

Le « JOURNAL DU LOT » voulant donner à sa chronique locale et départementale une importance toute particulière, désire avoir dans chaque commune du département un correspondant et un dépositaire.

Il sera fait à nos correspondants le service gratuit du journal, leurs frais leur seront en outre remboursés.

De bonnes remises seront consenties, d'autre part, à nos dépositaires.

S'adresser au Directeur du « JOURNAL DU LOT » à Cahors.

Nous continuons à recevoir, de tous les points du département, de nombreuses lettres nous offrant un gracieux concours pour la chronique locale du *Journal du Lot*.

M. de Cartelanin visiblement embarrassé, entraîna la conversation sur un autre sujet.

Il se plaignait, mais sans trop d'amertume, de l'espèce d'exil qui lui était imposé. Il exprima sa peine de voir le grand prieur prendre à son égard des moyens de rigueur, exceptionnelle pour ainsi dire, puisqu'il était un des rares commandeurs astreints à résider dans son bénéfice. Cette décision était d'autant plus inexplicable que sa conscience ne lui reprochait rien de son passé.

La soirée se prolongea ainsi jusqu'à une heure avancée de la nuit. Puis les hôtes de M. de Cartelanin allèrent se reposer.

Mais le Commandeur ne put trouver le sommeil. La lettre du grand prieur et l'une des nouvelles qu'il avait apprises de la bouche des chevaliers étaient la cause de son insomnie.

Voici le texte de la missive qui l'avait si profondément troublé :

« Du grand prieuré de Toulouse, le 5 mai 1789.

« J'ai le devoir de vous informer, Monsieur le Commandeur, de la découverte d'un document qui vous intéresse et que j'ai décidé de vous transmettre. Vous en ferez l'usage qu'il conviendra à votre cœur d'homme et de chrétien. Je vous laisse toute liberté en cette circonstance, ne voulant pas peser sur la résolution, quelle qu'elle soit, que vous aurez à prendre après un mur examen suivi de méditations sérieuses.

« Vous êtes lié par un vœu à l'Ordre de Malte, mais ce vœu, vous vous l'étiez cru imposé par la volonté d'une mère. Or une déclaration écrite de la main de cette sainte

Plusieurs signataires nous donnent d'excellents conseils dont nous les remercions et dont nous tiendrons le plus grand compte.

Nous répétons que prochainement nous adresserons à tous ceux qui nous ont écrit une circulaire détaillée pour les fixer d'une façon certaine.

A bientôt donc et merci à tous.

**CONSEIL GÉNÉRAL**

SESSION D'AVRIL

Séance du 26 avril 1897

Le conseil général a tenu sa première séance pour la session d'avril, hier soir à 4 h. 1/2. On a attendu jusqu'à ce moment pour permettre à plusieurs conseillers, arrivant par les trains du soir, d'assister à la séance.

M. de Verninac préside. M. le Préfet et M. le secrétaire général sont présents.

Se font excuser MM. Fabre, Calmon et Linol. Ce dernier étant malade ne pourra assister à aucune séance.

M. le comte Murat s'excuse pour toute la durée de la session.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

M. le Président donne alors lecture de nombreux vœux déposés sur le bureau. Tous ces vœux — dont quelques-uns ont trait aux inondations — sont renvoyés aux commissions compétentes.

M. le Président fait connaître ensuite qu'il a trouvé, sur le bureau du conseil général, une série de demandes de secours, subventions etc., dont l'énumération serait trop longue et qu'il propose d'envoyer aux commissions. Adopté.

Une lettre relative au sectionnement de la commune d'Albas sera ajoutée au dossier relatif à cette affaire.

M. le Préfet déclare ensuite, qu'assistant pour la première fois aux séances du conseil général du Lot, il tient à apporter l'assurance qu'on trouvera toujours auprès de lui le concours le plus complet. Si je suis, dit-il, de ceux qui pensent que le représentant du gouvernement doit se montrer soucieux de ses droits, je suis de ceux aussi qui comprennent qu'on doit être plein de déférence pour les décisions de l'assemblée départementale. M. Roussel ajoute qu'il facilitera de son mieux la tâche de tous.

M. de Verninac remercie M. le préfet de ses paroles. Il espère que le Conseil général trouvera chez M. Roussel la même impartialité qu'il a toujours trouvée auprès de ses prédécesseurs.

M. le président s'occupe ensuite du cas de M. Brugalières, qui cumule les fonctions de juge de paix et de conseiller général. C'est, dit-il, un devoir délicat et pénible pour moi, mais je dois vous donner connaissance des articles de la loi visant le cas de notre collègue.

« femme vous permet de la délier. Il appartient à vous seul, dis-je, d'apprécier ce que vous avez à faire. »

La forme de cette lettre avait paru un peu étrange au Commandeur. Les termes en étaient précis mais dépourvus de la bienveillance accoutumée. C'est à peine s'ils étaient conformes à la courtoisie de règle dans l'Ordre de Malte.

Cette observation frappa M. de Cartelanin. Il résolut d'en faire part au chevalier de Montal avant son départ de la Tronquière.

Dans la matinée suivante, tandis que l'autre chevalier, M. de Grandchamp de Cueille, était en prières dans la chapelle de la Commanderie, il l'invita à une petite promenade sur une colline prochaine, le puech de Garlegan d'où la vue s'étend jusqu'aux monts d'Auvergne.

Ils franchirent côte à côte le pont levis dans la direction choisie par M. de Cartelanin.

Quand ils furent sortis du village, le Commandeur dit tout à coup à M. de Montal :

« Nous nous connaissons depuis plusieurs années. Des liens d'amitié nous unissent. Me permettez-vous de vous ouvrir toute mon âme. C'est un besoin d'épanchement que j'éprouve. M'autorisez-vous à vous parler en toute franchise? »

« Si cela doit vous être agréable, mon cher de Cartelanin, je vous écoute, répondit le chevalier un peu surpris.

« Je suis plus malheureux qu'il ne paraît sans doute, tant je cherche à me composer un visage, reprit le Commandeur, qui, nerveusement, abattait de sa canne à pomme d'or les

Après la lecture de ces articles, M. Rey demande la parole et affirme que M. Brugalières est décidé à donner sa démission. Il est surpris, ajoute-t-il, que la lettre de démission ne soit pas encore parvenue au président. Il demande donc de ne pas trancher aujourd'hui cette question.

M. de Verninac déclare alors que la question sera renvoyée à la prochaine séance.

M. Vival pose une question à M. le préfet au sujet des subventions accordées à certaines communes pour leurs écoles.

Dans son arrondissement, un homme politique se flatte d'avoir obtenu, par sa seule influence auprès de l'administration, les subventions demandées par des communes.

M. Vival demande si les subventions en question ont été accordées à la suite de ces démarches ou si elles ont été accordées simplement parce que les communes y avaient droit en raison de la date de leur demande.

M. le préfet déclare que les secours dont il s'agit ont, en effet, été accordés à ces communes parce que leurs demandes étaient comprises à une date voulue dans le tableau soumis au ministère.

Ces subventions, conclut M. Vival, ne sont donc pas une mesure de faveur, mais bien un droit réel pour les communes visées. C'est ce que je tenais à faire constater.

L'incident est clos.

Après l'examen d'une autre question la séance est levée.

Séance du 27 avril

Nous n'avons pu donner, hier, le texte des divers vœux déposés par les conseillers généraux. On comprendra qu'il est difficile lorsque l'on assiste pour la première fois à la séance d'une assemblée départementale dont tous les membres vous sont inconnus, d'enregistrer d'une manière complète les débats de cette assemblée. Mais nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ces vœux et nous les publierons d'une façon complète dans notre journal avec la suite qui leur sera donnée.

La séance est ouverte à 2 h. 35.

M. de Verninac préside, assisté des deux secrétaires MM. Delport et Cangardel.

MM. le Préfet et le secrétaire général sont présents.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Brugalières, lettre qui lui est parvenue hier soir à 7 heures.

On renvoie à la commission des vœux une nouvelle série de demandes de secours et de subventions.

M. de Verninac donne ensuite lecture des vœux déposés sur le bureau du Conseil général. Plusieurs de ces vœux concernent l'amélioration de l'horaire des chemins de fer, ou l'amélioration du service postal dans certaines communes.

Ces vœux sont renvoyés aux commissions compétentes.

plantés sauvages semés le long du chemin.

— Quelles sont donc les causes de vos chagrins, mon ami ? Si je pouvais les alléger...

Elles sont peu nombreuses, mais je n'en suis pas moins les effets... Vous n'ignorez pas pourquoi je suis entré dans l'Ordre de Malte — c'était le désir de ma mère, telle était du moins ma conviction — Vous savez aussi les raisons qui ont déterminé le grand-prieur à m'envoyer diriger un bénéfice perdu dans les bois.

— Je n'ignorais, en effet, aucun de ces détails; vous me les aviez vous-même fait connaître.

— Eh bien, à l'heure actuelle, je puis revenir sur le passé, rompre mes vœux et rentrer dans le monde.

— En vérité ? fit M. de Montal étonné. Le grand-prieur ne m'en avait rien dit.

— Mon ami, voici les preuves de ce que je viens de vous révéler. Lisez !

Et le Commandeur mit sous les yeux du chevalier un autographe de madame de Cartelanin où figurait cette déposition d'une clarté complète :

(A suivre).

**A tous les changements de saisons,** chaque personne doit, pour bien se porter, faire une petite cure dépurative, qui ne saurait être mieux faite qu'avec les Pilules Suisses, 1 fr. 50 la boîte.



M. Cangardel dépose un vœu relatif à l'établissement d'une ligne ferrée de Sarlat à Villefranche du Périgord, par Dome, St-Martial, Concorès, Salviac, etc. L'établissement de cette ligne unique, au lieu des deux projetées, donnerait entièrement satisfaction aux populations intéressées.

M. Cangardel voudrait qu'une commission interdépartementale fut nommée pour étudier le projet. Il ajoute que le même vœu est déposé sur le bureau du Conseil général de la Dordogne. Renvoyé à la commission des vœux.

M. Vival dit que plusieurs maires du département ont été surpris de ne pas trouver dans le Recueil des actes administratifs les renseignements nécessaires aux instructions adressées aux municipalités. On s'est borné à demander aux maires de consulter le Recueil de l'année précédente.

C'est fort difficile pour certains maires de la campagne, pour des raisons qu'il est inutile de développer.

J'ai cru devoir chercher la raison de cette manière de faire et j'ai appris, dit-il, que l'on avait agi ainsi par raison d'économie, mais que l'imprimeur du recueil des actes administratifs avait obtenu en compensation des travaux imprévus, ce qui me paraît inexplicable.

M. le préfet déclare que la question posée porte sur plusieurs points.

Pour le recueil des actes administratifs il n'a fait que suivre des traditions et cette manière de procéder est générale; mais si cela offre des difficultés il y remédierai l'année prochaine.

Quant à la seconde partie de la question, dit-il, je n'ai pas d'explicitation à fournir sur ce sujet au Conseil général, car j'aliénerai mon libre arbitre. L'abonnement est un marché personnel. Si le Conseil général le désire je lui abandonnerai volontiers ce fonds d'abonnement!

A mon arrivée dans le Lot, je n'ai fait que continuer ce que faisaient mes prédécesseurs. Depuis un mois seulement, je cherche à me rendre compte et à défendre mes intérêts personnels comme je l'entends. Au reste, je le répète, je n'ai pris encore aucune décision ferme.

M. Vival déclare que les imprimés, dénommés imprimés imprévus, ont l'air de permettre, en la circonstance, à un imprimeur, de faire l'abonnement à des conditions très réduites.

M. le préfet dit qu'il cherche à conclure un marché au mieux des intérêts des caisses publiques. C'est, dit-il, une réforme qu'il croit devoir faire. Il y a un mois qu'il a commencé cette étude, et il cherchera à faire des économies non pas personnelles, mais pour la caisse des tabacs ou autres.

L'incident est clos.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances. Les conclusions sont adoptées.

M. Longpuech donne lecture du rapport sur les chemins vicinaux. Les conclusions de la commission sont votées.

On vote les crédits nécessaires pour l'entretien des jeunes Sadoul et Laparra au sanatorium de Banyuls-sur-Mer.

Le directeur de l'observatoire de Toulouse demande une subvention de 300 fr. pour faire des études magnétiques. Renvoyé à la session d'août.

Le sieur Séguy a fait des réparations à l'école normale de Cahors. Il est mort avant d'avoir touché la somme de 100 francs qui lui était due. Cette somme sera payée à sa veuve.

Un secours est demandé par Mme veuve Darnis, veuve d'un architecte d'arrondissement. Refusé.

Les jeunes Delmas et Lassagne demandent un secours pour entrer dans un établissement de sourds-muets. D'un examen médical il résulte que ces enfants sont seulement « arriérés ». On prendra de nouveaux renseignements au sujet d'un établissement avant de voter des crédits.

La commission des finances propose de rejeter des demandes de secours pour des malades indigents. Un conseiller insiste pour une malade qui doit subir une opération délicate et difficile; des démarches seront faites par M. le Préfet pour obtenir des secours.

On s'occupe ensuite des produits départementaux, comptes de 1895 et 1896, les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Vival entretient le Conseil d'un chemin de grande communication de Durbans à Assier, pour la partie comprise sur le ter-

ritoire de la commune de Livernon. Il n'a pas été tenu compte de la décision antérieurement prise par le Conseil général. Mais aujourd'hui, on a retrouvé le dossier, longtemps introuvable et il s'agit de savoir si le Conseil général acceptera qu'on ne tienne pas compte des décisions qu'il a prises.

M. Delpon proteste contre les dires de M. Vival et défend, comme c'est son devoir, les intentions pures et désintéressées, évidemment, de la commune de Livernon!

M. Vival dit qu'on veut fatiguer la commune d'Assier par des atermoiements indéfinis, mais, non, cette commune ne se fatiguera pas.

Après quelques judicieuses observations présentées par M. Pauliac, le tracé adopté par la commission est adopté.

On renvoie à la commission des finances la question de l'installation de l'eau pour les prisons de Figeac.

On adopte ensuite quelques crédits pour des réparations ou des travaux divers et notamment pour la réfection de l'escalier du Palais de justice de Cahors.

La commission des travaux publics demande qu'on fasse une enquête au sujet de la gendarmerie de Gourdon. On pourrait avoir un logement plus économique, les propriétaires de chaque brigade offrant de faire des agrandissements pour loger les deux brigades. Adopté.

Avis favorable est donné à plusieurs projets d'alignement, de changement d'affectation de subvention, etc., de chemins vicinaux.

Une demande de réparations nouvelles pour la caserne de Frayssinet, est ajournée.

On accorde plusieurs secours à des communes, pour réparation à des presbytères.

La séance se termine par l'examen de quelques questions secondaires et une discussion sur les mesures à prendre pour lutter contre les maladies des châtaigniers.

**Commission départementale**

Séance du 26 avril

Présents : MM. Iscard, président, Pradines, Laparra, Delpont, Longpuech et Relhié secrétaire.

Absent : M. Cocula excusé.

M. le Préfet assiste à la séance.

Assistance médicale gratuite. Liste des malades.

Acte est donné.

Assistance médicale. Concession d'appareils orthopédiques en faveur des sieurs Lavabre et Rigouste au Canil.

Approuvé.

Vieillards infirmes. Secours à domicile. Avis favorable.

Commune de Belfort. Réparation au lac communal. Accordé 100 fr.

Figeac. Reconstruction du parapet du quai. Accordé 170 fr.

Larnagol. Clôture et agrandissement du cimetière. Accordé 100 fr.

Montcabrier. Réparations aux édifices communaux. Accordé 100 fr.

St-Cirq-Lapopie. Mur de soutènement de la place publique. Accordé 100 fr.

St-Daunès. Réparations aux édifices communaux. Accordé 75 fr.

St-Géry. Agrandissement au cimetière des Masséries. Accordé 50 fr.

St-Géry. Construction d'un puits à l'école des garçons. Accordé 100 fr.

Souillaguet. Réparations aux bâtiments communaux. Accordé 100 fr.

Catus. Réparations au presbytère de Salvézou. Accordé 100 fr.

Escamps. Réparation au clocher de l'église. Accordé 700 fr.

St-Cernin. Réparation à la toiture du presbytère. Accordé 40 fr.

Caniac. Réparation à l'école de garçons. Accordé 130 fr.

Lentillac. Lauzès. Réparation au mur de clôture de l'école. Accordé 100 fr.

Valprionde. Réparations aux maisons d'école. Accordé 150 fr.

Beauregard. Réparations à l'église de St-Laurent. Accordé 200 fr.

Construction de maisons d'école. Classement : 1° Saint-Félix; 2° Francoalès; 3° Larnagol.

Mandats émis en mars sur l'exercice 1896-97. Acte est donné.

Relevé des emprunts, des dettes des communes et des revenus. Acte est donné.

Chemins vicinaux. Emprunt autorisé.

Goujonnac. Chemin vicinal n° 7. Avant-projet. Approuvé utilité publique.

Goujonnac. Chemin n° 6. Avant-projet. Approuvé.

Mayrinhac. Chemin n° 7. Approuvé utilité publique.

Belmontet. Chemin n° 5. Avant-projet. Approuvé utilité publique.

Vidaillac. Chemin n° 7. Modification. Approuvé.

Chemin de grande communication n° 17 et 19. Subvention industrielle pour l'année 1895. Approuvé.

Corn. Réparation au pont de Corn. Accordé 125 fr.

Bagat. Réparation à un aqueduc sur le chemin vicinal n° 5. Accordé 50 fr.

St-Géry. Chemins ruraux. Réparations. Accordé 100 fr.

Pradines. Réparations aux chemins ruraux. Accordé 50 fr.

Bretenoux. Réparations aux chemins ruraux. Ajourné pour compléter le dossier.

Valprionde. Réparations à un chemin rural. Accordé 60 fr.

Chemins de grande communication n° 17 et 19. Subvention industrielle pour 1895. Approuvé.

**Revue du 7<sup>e</sup> de ligne**

M. le Général, commandant la 33<sup>e</sup> division, a passé, ce matin, la revue du 7<sup>e</sup> de ligne.

**Attaque d'apoplexie**

Nous apprenons, avec peine, que notre compatriote M. Bach, de Concots, premier prix du Conservatoire de Paris, ancien artiste de l'Opéra comique, vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie. Son état inspire de vives inquiétudes.

**Arrestation**

La police de Cahors a mis en état d'arrestation le nommé Arade, ex-débitant de boissons à Montauban, sur un mandat d'arrêt du parquet de cette ville, pour banqueroute.

**Puy-l'Evêque. — Nécrologie**

Extrait du Journal officiel du Congo français du 15 mars 1897

La mort vient d'enlever à l'affection des siens et à l'amitié de tous ceux qui l'ont connu, M. Henri Jarty, commis de la direction de l'intérieur, chargé du service de l'enregistrement et des domaines.

Né le 22 juin 1865 à Lapeau dans la Corrèze, M. Jarty arrivait au Congo le 10 février 1895.

Quoique débutant dans la carrière administrative, il avait su s'y faire rapidement apprécier par ses solides qualités et son avenir promettait d'être brillant quand, le 9 mars, à une heure de l'après-midi, il est tombé foudroyé dans toute la force de sa jeunesse et toute la plénitude de ses facultés.

La présence à ses obsèques de toutes les autorités et d'une assistance nombreuse de colons et de commerçants a montré la sympathie que M. Jarty avait su s'attirer.

Et si la durée de son séjour au Congo n'a pas été longue, elle aura du moins suffi pour laisser aux uns la souvenir d'un honnête et laborieux fonctionnaire, aux autres celui d'une amitié sincère, à tous de très vifs regrets.

M. Henri Jarty est le fils du percepteur de Puy-l'Evêque.

**St-Germain. — Arrestation**

La gendarmerie de Sabadel (Lauzès), vient de mettre en état d'arrestation le nommé Soulié, de St-Sauveur-la-Vallée, pour vol de 15 brebis à un propriétaire de Peyrilles.

Les **JOCKEY-CLUB** Hors-d'œuvre exquis et les autres conserves de la Maison

**Arsène Saupiquet de Nantes** se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

**Choses et autres**

**De l'emploi du mêchefer dans les allées des jardins et des parcs**

Lorsqu'on veut avoir des allées dépourvues de gazon, on se sert d'habitude des cailloux roulés de rivière préalablement criblés.

L'éloignement des cours d'eau est souvent un obstacle à l'usage de ce gravier privé de terre. On peut alors avoir recours avantageusement au mêchefer, résidu de la combustion de la houille dans les machines à vapeur. La prodigieuse multiplication des voies ferrées et l'emploi toujours croissant des machines dans l'industrie et en agricul-

ture mettent ces scories à portée de tous les pays.

Le mêchefer possède des propriétés physiques qui le rendent éminemment propre à fournir des allées privées de boue en temps de pluie et de poussière en temps sec. En effet, la conductibilité assez considérable de cette substance pour la chaleur et sa couleur noire qui lui permet d'absorber les rayons solaires au lieu de les réfléchir, créent un milieu habituellement sec et peu propice au développement normal des plantes qui constituent le gazon et auxquelles un certain degré d'humidité est utile en été.

La séparation des particules de mêchefer de grosseurs différentes s'effectue naturellement sous l'action mécanique des eaux météoriques et d'autant plus facilement qu'aucune gangue ne les réunit entre elles. Les particules plus fines gagnent plus rapidement les couches inférieures et ne peuvent donner de poussière sous la poussée des vents. Du reste, le capillarité, qu'aucune matière colloïdale n'entrave, ramène constamment à la surface la plus grande partie de l'eau provenant des pluies et l'évaporation s'effectue régulièrement à la surface.

Le mêchefer constitue donc une substance inappréciable pour le recouvrement des allées des jardins et des parcs qui sont ainsi également praticables par tous les temps. L'usage que j'en ai fait m'a donné toute satisfaction.

Le prix de revient qui en est nul (les Compagnies de chemins de fer ne cherchant qu'à s'en débarrasser), la suppression à peu près complète du râtissage et des autres frais d'entretien des allées et la longue durée du travail primitif d'établissement constituent un ensemble d'avantages capables de satisfaire les desiderata des plus exigeants.

Lorsque les réserves de ses scories seront en quantité suffisante, l'Etat, les départements et les communes seront, je crois, amenés à les employer pour l'entretien de leurs routes. Fd CROUZEL.

**A vendre**

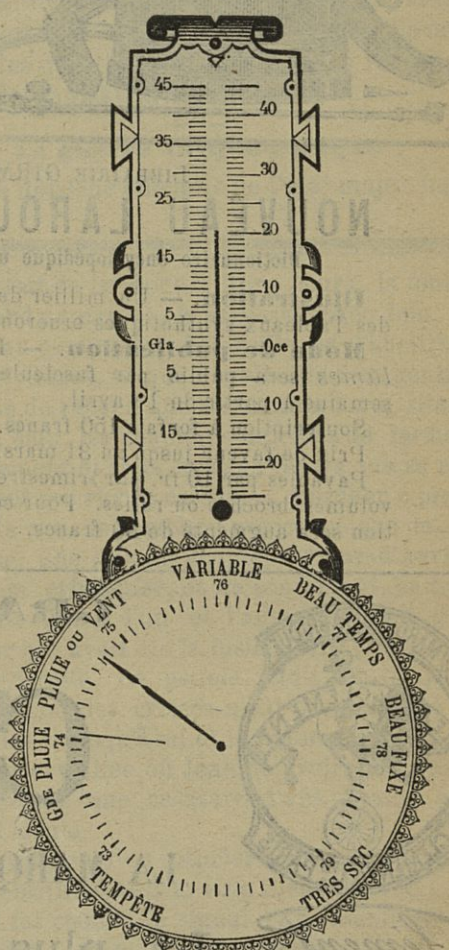
La belle propriété du **CRUZEL**

Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître. Etendue : 27 hectares d'un seul tenant.

S'adresser aux bureaux du Journal.

**FACILITÉS DE PAIEMENT**



**Baro-Thermomètre**

Température minima du jour : 8.8  
Id. maxima de la veille : 19.5  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



**Bibliographie**

Société anonyme de la **MODE ILLUSTRÉE**  
au capital de 700.000 francs  
Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°  
PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

**DICTIONNAIRE POPULAIRE de MÉDECINE USUELLE** d'hygiène publique et privée, illustré de 1,270 figures, publié par le docteur Paul Labarthe, nouvelle édition, revue par le docteur de Soyre.

L'éditeur E. Flammarion met en vente en séries à 50 centimes, une nouvelle édition du Dictionnaire de *Médecine usuelle* ; cette édition, complètement refondue, est revue et augmentée par le docteur Soyre. Voici un extrait de la préface de cet ouvrage :

Les travaux de Pasteur et de ses collaborateurs,

les recherches de Bouchard et de ses élèves ont tellement modifié nos connaissances sur l'origine, la nature, et le traitement des maladies, qu'une révision minutieuse s'imposait. Déjà le docteur Paul Labarthe avait, dans ces dernières années, réuni bien des matériaux en vue de cette correction. Mais la mort est venue l'arrêter en plein travail et ne lui a pas permis de la compléter. Collaborateur de la première heure, ami de la famille, j'ai été chargé par l'éditeur E. Flammarion, de coordonner toutes les notes recueillies par mon bien regretté confrère et de faire subir au texte de la quatrième édition les transformations indispensables. Toutefois il a été bien convenu que je conserverais au Dictionnaire sa physionomie particulière, que ce serait toujours une œuvre spéciale de vulgarisation, et que tout en y insérant les recherches scientifiques modernes, on simplifierait les explications autant que possible pour les rendre accessibles au grand nombre. Je n'ai eu garde, comme on le verra, d'oublier cette recommandation.

Parmi les articles qu'il nous a fallu refaire presque complètement, nous citerons : Acromogalie ; Actinomycose ; Aiguiseurs ; Ainhum ; Antipyrine ; Opération d'Alexander ; Baume du Commandeur ; Barwinisme ; Diphtérie ; Grippe ou Influenza ; Baume tranquille ; Neurasthénie ; Peste ; Sérothérapie, etc. e.c.

D<sup>r</sup> DE SOYRE.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de l'apparition des séries, en envoyant un mandat poste de 25 francs, à l'éditeur E. Flammarion, 26 rue Racine, Paris. — Il paraîtra une série à 50 centimes par semaine.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

**3<sup>e</sup> itinéraire**  
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).  
Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**EXCURSIONS**

**En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.**

**4<sup>er</sup> itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Orléans) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

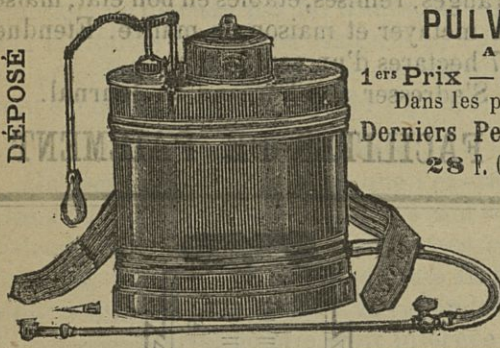
**UNE MAISON de 1<sup>er</sup> ordre**

Possédant belle clientèle pour les

**VINS & COGNACS**

Propriétaire de six Domaines classés en Gironde, notamment du **Château PAVIE**, 1<sup>er</sup> cru de St-Emilion

Demande un **Représentant** de toute honorabilité, bien relationné. Position d'avenir. Ecrire à M. Ferdinand Bouffard, 5, rue de la Gare, BORDEAUX, ou au château Pavie, Saint-Emilion (Gironde).



**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes, prière de se faire inscrire au plus tôt.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

**NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ**

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES

**Illustration.** — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

**Mode de publication.** — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.



25 ANS DE SUCCÈS.

**MAISON DE CONFIANCE**

LA POSE DES DENTS

Le Redressement et toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

**AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (Cognac)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

EXPOSITION

CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

**PAR MILLIONS de plants à la vente**

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long, 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essai est c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

**Vins des côtes du Lot**, depuis 80 fr. la barrique logée et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

**Vient de paraître :**

Nos *Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines*. Prix : 3 fr. (franco poste).

5<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



**GRANDE MARQUE NATIONALE**

**CLÉMENT**

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

*Clément*. La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP Bicyclette de luxe p<sup>r</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP

id. extra 450 fr. — —

id n° 1 id 450 fr. — —

id. n° 1 375 fr. — —

id n° 2 id 375 fr. — —

id. n° 2 300 fr. — —

Tricycle pour dames 700 fr. — —

Bicyclette-Tandem 750 fr. — —

Tricycle pour hommes 700 fr. — —

Tricycle automobile CLÉMENT, Prix : 1,600 fr. avec le moteur Dion et Bouton.

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.